

## ANNEXES

---

Annexe 1 : Liste des sites classés et des sites inscrits sur le territoire du Pays de Retz

Annexe 2 : Protection du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques

Annexe 3 : Modalités d'application de la loi Littoral sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

Annexe 4 : Les servitudes d'utilité publique dans l'aire du SCoT du Pays de Retz

- (a) servitudes aéronautiques
- (b) servitudes électriques
- (c) servitudes liées au transport de gaz

Annexe 5 : Fiches annexes servitudes DRIRE

- (a) I3 : canalisations de transport de gaz
- (b) I4 : lignes de transport d'électricité
- (c) mines et carrières
- (d) installations classées pour la protection de l'environnement

Annexe 6 : Cartes de détails sur les risques de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

- (a) l'enquête 2005 sur le prix des terrains à bâtir de maisons individuelles, en Pays de la Loire
- (b) le parc de logements des communes littorales
- (c) structure économique des territoires littoraux
- (d) un enjeu social : les colonies de vacances
- (e) le foncier des communes littorales
- (f) développement de l'urbanisation et loi Littoral

Annexe 8 : Fiche de synthèse de l'accidentologie sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

Annexe 9 : Guide méthodologique pour l'évaluation environnementale d'un SCoT

Annexe 1 : Liste des sites classés et des sites inscrits sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

<b>SITES CLASSES</b>	<b>COMMUNES</b>
La Corniche Noeveillard	Pornic
Le château et ses abords	Pornic
Le lac de Grand-Lieu	Port-Saint-Père, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Mars de Coutais
L'estuaire de la Loire	Frossay, Rouans, Vue
La Chapelle de Prigny et son Placitre	Les Moutiers-en-Retz

<b>SITES INSCRITS</b>	<b>COMMUNES</b>
Le château et ses abords	Pornic
Le château et le parc de la Rousselière	Frossay
Les grandes vallées et Gourmalon	Pornic
Les châteaux de Granville et de Briort et leurs abords	Cheix-en-Retz, Port-Saint-Père
Le parc du château de de la Caraterie	Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Le lac de Grand-Lieu	Port-Saint-Père, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Mars de Coutais
Le rocher dit « la Carabosse »	Corcoué-sur-Logne

## Annexe 2 : Protection du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques

Conformément à l'article 8 du décret 2005-837 du 20 juillet 2005, « le patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques est constitué par les édifices publics ou privés, qui représentent un intérêt du point de vue de la mémoire attachée au cadre bâti des territoires ruraux ou de la préservation des savoir-faire ou qui abritent des objets ou décors protégés au titre des monuments historiques, situés dans des communes rurales ou des zones urbaines de faible densité ».

Le patrimoine rural non protégé s'accompagne d'un patrimoine plus spécifique, il s'agit du patrimoine industriel et d'ouvrages défensifs, vestiges du « Mur de l'Atlantique ». Ce patrimoine très particulier est fragile et soumis à des risques de destruction. Il est relativement présent sur le territoire de ce SCoT et mérite d'être identifié, sauvegardé et mis en valeur.

### 1. Le « Mur de l'Atlantique »

L'existence des vestiges du Mur de l'Atlantique est menacée. Plus de la moitié des ouvrages est en voie de disparition et ce pourcentage est en hausse depuis 1995 (« Le Mur de l'Atlantique : de la protection à la requalification d'un site du littoral », Aurélie Berhault, 2005). Ces fortifications détiennent un fort potentiel de mémoire et de développement touristique. Le gigantesque chantier du Mur de l'Atlantique a révélé une architecture moderne et structurée. La diversité des organes défensifs, la pluralité des sites investis et le rapport au paysage affirment la justification de leur prise en compte dans le SCoT du Pays de Retz. Malgré l'image négative qu'ils véhiculent, les blockhaus restent et resteront toujours les témoins de la Seconde Guerre Mondiale à transmettre aux générations futures (147 ouvrages sur le territoire de ce SCoT).

Sur les 31 communes que comporte ce SCoT, 7 sont concernées par ce patrimoine très spécifique. Deux sites, la Pointe Saint Gildas (Préfailles) et le Pointeau (Saint-Brevin-les-Pins) sont particulièrement remarquables.

- Corsept :
  - Secteur du Mousseau et de la Pitardais
  - La Baie de Loire
  - Secteur du Mabillais
  
- La Bernerie en Retz :
  - Secteur « les Quatre Jumelles »
  
- La Plaine sur Mer :
  - La Tara
  - Port Giraud
  - Le Cormier
  - Quirouard
  
- Pornic (Sainte-Marie) :
  - Le Porteau
  - Le Portmain
  
- Préfailles :
  - La batterie de Préfailles

Il s'agit de la seconde batterie lourde de la forteresse de Saint-Nazaire.

- **La Pointe Saint-Gildas**

L'état major allemand décida l'implantation de cette importante batterie au lieu et place d'un système de défense français préexistant en 1939-40. Un sémaphore y avait été érigé par l'armée française mais il fut détruit par les allemands pendant l'occupation.

L'ensemble des blockhaus, batteries, casemates, postes de direction de tir et « tobroucks » présentent un intérêt historique remarquable et s'intègrent pleinement au sentier littoral.

- Saint Brévin les Pins :

- L'Ermitage

Il s'agissait d'un point d'appui qui défendait à la fois la grande plage de Saint Brévin les Pins, au nord de l'Ermitage, et la plage au sud de ce site, et ce grâce notamment à une casemate à deux embrasures.

- Les Rochelets – Sud –
- Les Rochelets – Nord –
- Le Fort Aguet
- La plage de Saint Brévin l'Océan
- **La Batterie du Pointeau**

Le second élément des batteries côtières principales, avec celui de la Pointe Saint Gildas, était installé à la pointe portant le nom de Pointeau. Erigée sur le littoral sud de l'estuaire de la Loire, comme dans un certain nombre de cas, cette batterie allemande fût construite au sein d'une ancienne position de la Marine française. Outre les 4 casemates, on retrouve de nombreux « tobroucks », des ouvrages passifs, deux ouvrages munis de cloches blindées d'observation, des casemates...

Comme précédemment, pour la Pointe Saint-Gildas, ce site est facilement accessible par le chemin littoral et peut être aisément mis en valeur.

Historiquement, cette position possède la particularité d'avoir activement pris part à la bataille du 27 mars 1942 (Opération « Chariot ») en tirant environ 1300 coups sur la flotte anglaise et en causant, semble-t-il, de lourdes pertes dans les rangs britanniques.

- Saint-Michel-Chef-Chef :

- Tharon plage
- Le Bois Comberge
- La Source
- Centre Bourg

## 2. Le patrimoine rural

Le pays de Retz compte beaucoup de maisons basses (fin XIXème, début XXème) aux murs en moellon. Les maisons de bourg sont elles aussi basses et allongées, contrairement aux maisons de maître en ardoise et en tuffeau qui sont la claire affirmation d'une différence sociale. Comme à Saint-Mars-de-Coutais (« L'Enfrenière »), les bâtiments de ferme peuvent être construits au fur et à mesure des besoins sur une même rangée : habitation, étable, cellier, porcherie . Cette disposition est fréquente.

Les maisons paysannes peuvent aussi être à deux niveaux habitables avec linteaux monolithes des portes en plein cintre en schiste « satiné » et ouvertures en plein cintre (exemple : fermes de « La Viauderie » et de « la Miellerie » à Saint-Michel-Chef-Chef). D'autres exemples remarquables de ces maisons de ferme à deux niveaux sont également présents à Pornic, Touvois (« La Morlière »), et à Machecoul.

D'intéressantes « granges – étables » d'une grande diversité de formes sont également présentes sur le territoire, notamment à Legé, Touvois et Machecoul (grange – étable de « L'Héronnière »). Ce type local de bâtiments d'exploitations agricoles est une grande construction avec toiture à deux pans souvent très longs. On y trouve toujours trois parties très distinctes : un long couloir central et la grange, deux parties symétriques de part et d'autre du couloir, les étables.

Des remises agricoles traditionnelles, construites en pierre et couvertes de tuiles, sont également présentes sur le territoire de ce SCoT (exemples de « la Guérinière » à Bourgneuf-en-Retz et des dépendances du « Bois Joly » à Chauvé). Un seul des murs de la remise est ouvert et la charpente est soutenue par de gros piliers maçonnés à section carrée ou des poteaux de bois reposant sur une base maçonnée. Autrefois assez fréquents en Pays de Retz, les « hangars à colonne » (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle) étaient destinés à remiser les récoltes, blé et fourrage, et à abriter du matériel de ferme (exemple de « La Berderie » à Saint-Mars de Coutais).

A Saint-Même-Le-Tenu, le lieu-dit de Lavau est un cas unique de hameau où l'on sépare totalement les maisons d'habitation, semblables, et les bâtiments d'exploitation. Un propriétaire, industriel éclairé du début du XX<sup>ème</sup> siècle à l'origine de ce hameau, en est l'initiateur.

D'une manière générale une attention particulière doit être portée sur des éléments fragiles de ce patrimoine rural, présent sur de nombreuses communes : moulins, lavoirs, puits, croix, fours à pain...

### 3. L'architecture domestique

De nombreux presbytères (du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle) sont présents sur de nombreuses communes du S.Co.T. Les presbytères de Bourgneuf-en-Retz, Corcoué-sur-Logne, Légé, Saint-Brevin-les-Pins, Rouans, Vue, méritent d'être mentionnés.

En matière d'habitat, le territoire de ce S.Co.T. est particulièrement concerné par une architecture balnéaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du premier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, notamment à Pornic (« Gourmalon »), Préfailles, La Plaine-sur-Mer, Saint-Michel-Chef-Chef et Saint-Brevin les Pins.

Au titre de l'architecture contemporaine, il faut signaler la villa Chupin à Saint-Brevin-Les-Pins, réalisée en 1960 par l'architecte André Wogensky, ancien assistant de Le Corbusier. La qualité de cette architecture lui a valu l'attribution du label « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » décerné par le ministère de la culture en 2003.

Le paysage est également marqué par la présence de certains manoirs, maisons de maître, « folies », et hôtels particuliers :

- La Plaine-sur-Mer  
Manoir de « La Noë » (XIX<sup>ème</sup>)
- Touvois  
Manoir du « Val de Morière »
- Paimboeuf  
Maisons du quai Eoles
- Port Saint-Père  
Château de la Tour  
Château de Grandville (1825)

- Machecoul  
Château de la Treil (XIXème)
- Frossay  
Château de la Roussellerie (XVIIème – XVIIIème)
- Saint-Père-en-Retz  
Château de la Pinelais (XIXème siècle)  
Château de l'Aumondière (XVIIIème siècle)  
Château de Kermoarel (XIXème)
- La Bernerie-en-Retz  
Château de la Gressière (XIXème)
- Sainte-Pazanne  
Château du Moulin Henriot (XIXème – 1910)  
Folie La Favrie (1775)
- Saint-Etienne-de-Mer-Morte  
Château de la Caraterie (XIXème)
- Saint-Mars-de-Coutais  
Château de Saint-Mars (XVème)
- Saint-Même-Le-Tenu  
Château du Branday (XIXème)
- Saint-Viaud  
Château le Plessis Grémaud (XVIIIème)

#### 4. L'architecture hospitalière

- Corcoué-sur-Logne  
Hôpital Bel-Air (XIXème)
- Paimboeuf  
Hôpital général (XVIIème – XVIIIème)

#### 5. Les édifices relevant du génie civil

Quelques communes possèdent des gares SNCF datant de la fin du XIXème siècle comme Lege (1893), La Bernerie (1875), Sainte Pazanne (1875), Pornic (1875), des ponts remarquables (pont de Corcoué sur Logne en métal, XIXème siècle, au confluent de l'Oisillière et de la Logne), pont de Port-Saint-Père (daté des années 1828 – 1830)

Dans la typologie relevant du patrimoine maritime et fluvial, il faut noter le bassin de carénage de Paimboeuf (1855) et le « Fer à cheval » (XVIIIème siècle), l'ancien débarcadère situé à Saint-Brévin, Pointe de Mindin (fin XIXème), le phare de la Pointe Saint-Gildas (1850).

## 6. Le patrimoine hydraulique :

Le Pays de Retz se trouve au cœur d'un département qui se situe en seconde position en France, après les Bouches-du-Rhône, pour l'importance de ses zones humides. Le patrimoine hydraulique est donc très présent sur le territoire de ce SCoT. Pour cette raison, la Direction régionale des affaires culturelles a proposé à l'Université de Nantes qu'un étudiant en Master 2 « Villes et Territoires », réalise un mémoire de fin d'étude sur ce thème durant son stage à la D.R.A.C..

Ce mémoire, écrit par Mademoiselle Clotilde Holman, s'intitule : « **La prise en compte du patrimoine hydraulique et de son environnement dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Retz** ». Sans être une étude exhaustive de tout le patrimoine hydraulique présent sur le territoire du SCoT, l'objet de ce travail a été d'en relever les éléments les plus significatifs et les plus représentatifs, pour ensuite aboutir à une présentation typologique des ouvrages identifiés et insérés dans leur environnement. Cette étude est consultable à la DRAC des Pays de la Loire.

Annexe 3 : Modalités d'application de la loi Littoral sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

## Annexe 4 : Les servitudes d'utilité publique dans l'aire du SCoT du Pays de Retz

(a) servitudes aéronautiques : servitude aéronautique liée à l'aéroport de Saint-Nazaire-Montoir et servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de « Nantes Château-Bougon »

## Annexe 4 : Les servitudes d'utilité publique dans l'aire du SCoT de Cap Atlantique

(b) servitudes électriques

## Annexe 4 : Les servitudes d'utilité publique dans l'aire du SCoT de Cap Atlantique

(c) servitudes liées au transport de gaz

## Annexe 5 : Fiches annexes servitudes DRIRE

(a) I3 : canalisations de transport de gaz

## Annexe 5 : Fiches annexes servitudes DRIRE

(b) I4 : lignes de transport d'électricité

## Annexe 5 : Fiches annexes servitudes DRIRE

(c) mines et carrières

Annexe 6 : Cartes de détails sur les risques de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT du Pays de Retz

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(a) l'enquête 2005 sur le prix des terrains à bâtir de maisons individuelles, en Pays de la Loire

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(b) le parc de logements des communes littorales

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(c) structure économique des territoires littoraux

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(d) un enjeu social : les colonies de vacances

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(e) le foncier des communes littorales

Annexe 7 : Communication d'études et analyses menées par la Direction Régionale de l'Équipement des Pays de la Loire

(f) développement de l'urbanisation et loi Littoral

Annexe 8 : Fiche de synthèse de l'accidentologie sur le SCoT du Pays de Retz

Annexe 9 : Guide méthodologique pour l'évaluation environnementale d'un SCoT